



FICHES PROGRAMMES 2022-2025

Légende :

- ▶ **En vert / Action à poursuivre**
- ▶ **En rouge / Nouvelles actions**
- ▶ **En orange / Actions à renforcer**





PROTECTION DE L'EAU DU MILIEU AQUATIQUE ET DE LA BIODIVERSITÉ PISCICOLE

- ▶ Le saumon atlantique /espèce menacée, classée vulnérable
- ▶ L'anguille/ espèce menacée, en voie d'extinction (classement UICN/Union Internationale de Conservation de la Nature)





PROTECTION DE L'EAU DU MILIEU AQUATIQUE ET DE LA BIODIVERSITÉ PISCICOLE (SUITE)

- ▶ **Assurer la veille écologique (alertes pollutions)**
- ▶ **Instruire les dossiers pollutions (procédures civiles et pénales) :**

Voir démarches en cours depuis 4 ans en faveur de la reconnaissance du principe du dommage écologique grave, en lien avec la Fédération, les AAPPMA voisines et ERB (Eau et Rivières de Bretagne)



PROTECTION DE L'EAU, DU MILIEU AQUATIQUE ET DE LA BIODIVERSITÉ PISCICOLE (SUITE)

- ▶ **Relations inter associatives**
- ▶ **Avec le monde la pêche (Fédération départementale, AAPPMA, BGM..)**
- ▶ **Le réseau environnementaliste (Maison de la Rivière, Eau et Rivières de Bretagne, Vivre dans les Monts d'Arrée, AE2D et associations locales..)**
- ▶ **Relations médias (presse écrite, Splann, Tv..)**
- ▶ **Relations avec les services (OFB/Office Français de la Biodiversité, DDTM/Direction Départementale des Territoires et de la Mer, brigades de gendarmerie de la vallée Landerneau, Landivisiau, Sizun, St Pol de Léon , Syndicat de bassin de l'Elorn, Syndicat de bassin du Bas Léon (Flèche)**



ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU

- ▶ Assurer la maîtrise d'oeuvre annuelle du Contrat Restauration Entretien Elorn (salariés et bénévoles)
- ▶ Structure salariée à conforter dès 2022 et à réorganiser suite départ à la retraite (4 salariés/terrain mini)

Objectif : entretien régulier de la rivière principale et des affluents (restauration des berges, diversification du milieu, abris anti prédation) plus réorganisation du secrétariat

- ▶ Assurer la maîtrise d'ouvrage Haute Flèche (en lien syndicat bassin du Bas Léon)
- ▶ Organiser les chantiers bénévoles (3 équipes / Landerneau, Landivisiau, chantiers du mardi dit « des retraités »)
- ▶ Mettre en place une équipe sur le secteur Sizun-Commana et sur la Haute Flèche



ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU

(SUITE)

- ▶ Organiser les chantiers spécifiques (continuité écologique) aménagements des petits obstacles, travaux de diversification du milieu, restauration des berges, création de pools de pêche), depuis 2019 ramassage plastiques en rivière et bordures routes départementale 712 et 30
- ▶ Assurer les relations avec les propriétaires riverains
- ▶ Œuvrer à la continuité écologique, participation au suivi des aménagements lourds, voir effacement de barrages en liaison avec les Syndicats de bassin, OFB, DDTM..) (Voir passe du Quillivaron, renaturation du site de Penguilly, Milin Job..)
- ▶ En 2022 barrage Milin Kerroch ? (sur le Stain)



GESTION HALIEUTIQUE SUIVI DE LA RESSOURCE SALMONICOLE

- ▶ **Maintenance des trappes de comptage et suivi des migrations (Kerhamon, le Mougau en novembre et décembre)**
- ▶ **Comptage annuel des frayères à saumons, (voir dossier TVB)**
- ▶ **Participation aux travaux de l'INRAe/ programme RENOSAUM en vue de la refonte de la réglementation saumon à partir de 2023**
- ▶ **Participation aux inventaires piscicoles (Indice Abondance Saumon/fédération départementale) (truite/syndicat de bassin 1 fois tous les 2 ans)**
- ▶ **Participation programme UBO (université Bretagne Occidentale sur BV Drennec et affluents)**
- ▶ **Suivi annuel GLI Drennec (Grand Lac Intérieur) en lien avec la fédération, la DDTM, la Préfecture)**
- ▶ **Production de rapports (7 durant le mandat précédent)**



GESTION HALIEUTIQUE SUIVI DE LA RESSOURCE SALMONICOLE (SUITE)

- ▶ **Assurer un suivi des sous affluents par la mise en place d'inventaires protocole absence/présence, afin de s'assurer de leur colonisation piscicole**
- ▶ **Faire respecter la réglementation déclaration de captures pour le lac du Drennec (idem carnet chasse bécasse)**
- ▶ **Assurer un entretien et une veille régulière des cours d'eau frayères en amont du lac du Drennec (équipe de volontaires Sizun Commana ?)**
- ▶ **Mise en place d'une déclaration volontaire des captures de truites fario en rivière (idem AAPPMA Daoulas)**



REPEUPLEMENT

Rappel ; pour la truite les opérations de repeuplement sont réservées aux secteurs classés en contexte perturbé (lac, étangs). Hormis les plans d'eau, tout le lot de pêche de l'AAPPMA est classé en contexte conforme les opérations de repeuplement y sont donc exclues, sauf pour le saumon en compensation des frayères ennoyées depuis la construction du barrage du Drennec.

- ▶ Production annuelle 10 000 smolts à la pisciculture du Quinquis (somme compensatoire versée par le syndicat de bassin. (maintenance journalière salariés et astreinte week-end avec soutien des administrateurs)
- ▶ Production d' arcs en ciel à la pisciculture du Drennec (sous traitance PEIMA)
- ▶ Voir déversements étangs du Laptic et de Brézal (2019)



GARDIENNAGE LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

- ▶ **Contrôles par les gardes de l'AAPPMA (2 salariés et 2 bénévoles)**
- ▶ **Coordination/mutualisation avec l'OFB depuis 2019 et surtout 2020**
- ▶ **voir coordination avec la Fédération (formation des gardes, réunions inter services)**
- ▶ **Relations brigades de gendarmerie (Landerneau, Landivisiau, Sizun, St Pol de Léon)**



MAITRISE DU FONCIER ENTRETIEN DU PARCELLAIRE

Rappel ; l'AAPPMA propriétaire 18 kms de rives/40 hectares

- ▶ Mène une politique active d'acquisition des rives depuis 1977
- ▶ Sous traite l'entretien du parcellaire soit par interventions mécaniques (2 fois par an association de Langazel) soit par convention avec des éleveurs (AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire)
- ▶ Partenariat (2020-2022) avec la Maison de la Rivière dans le cadre d'un programme européen Trame Verte et Bleue (TVB)
- ▶ Gère les baux auprès des propriétaires riverains (droit de pêche, autorisation de passage, autorisation de travaux, etc..)



RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Rappel : fonctionnement interne de l'AAPPMA plus relations avec les partenaires institutionnels plus réseau associatif = 60 à 80 réunions/An (pour info voir compte rendu annuel d'activité)

- ▶ **Participation aux travaux de la Commission Locale de L'eau du SAGE Elorn (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux + Comité Pilotage Natura 2000 /Syndicat bassin opérateur)**
- ▶ **Participation syndicat bassin Bas Léon (bassin versant de la Flèche)**
- ▶ **Relations communautés de communes cadre GEMAPI**
- ▶ **Participation aux rencontres de la CAMA (Cellule d'animation des milieux aquatiques/conseil départemental)**



RELATIONS INTER-ASSOCIATIVES

- ▶ Le partenariat inter associatif s'est intensifié au cours de ce dernier mandat, notamment avec ERB (50ème anniversaire en 2019) mais également avec les associations locales ; Vivre dans les Monts d'Arrée, AE2D ainsi que l'association PRE (Pêche Rivières Environnement) gestionnaire de la Maison de la Rivière et de la Biodiversité (Sizun), l'ABPM
- ▶ Outre ce partenariat avec le réseau associatif environnementaliste, voir = relations suivies avec la fédération départementale (commission migrants), l'association régionale Bretagne Grands Migrateurs. (BGM)



DÉVELOPPER LE LOISIR PÊCHE ET SON IMPACT ÉCONOMIQUE

Rappel ; 1 euro d'aide perçu par l'AAPPMA = 8 à 10 euros dans le circuit économique

L'AAPPMA a compté jusqu'à 5 salariés + 4 emplois jeunes. Elle ne compte plus aujourd'hui que 3 salariés pour assurer (entre autre) l'entretien d'un cours d'eau de 40 kms + 200 kms d'affluents sur un bassin versant stratégique pour l'alimentation en eau de plus de 300 000 Finistériens. !Combien d'employés dans chaque commune de la vallée pour assurer la gestion des espaces verts ?

- ▶ Assurer la vente des cartes de pêche et le suivi du réseau des revendeurs
- ▶ Accueillir et renseigner les pêcheurs, en lien avec la Maison de la Rivière
- ▶ Organiser des stages de pêche (public jeunes et adultes) à la maison de la rivière et secteur de Landivisiau
- ▶ Sur le lac du Drennec, la pêche /activité qui assure le + de retombées économiques dans le secteur (tourisme pêche, gîtes, camping, etc...) or notre loisir n'est pas véritablement reconnu par les collectivités concernées (communes, communauté de communes...). La bonne gestion de ce site nécessiterait la présence d'un lieu d'accueil (voir Centre nautique) + la création d'un emploi mutualisé pour assurer l'accueil, l'information et la surveillance des lieux



INFORMER SENSIBILISER COMMUNIQUER

- ▶ **Maintenance du site internet plus réactif**
- ▶ **Finaliser l'aménagement paysager du site de Kerhamon et Parc G Huet (propriété de la fédération départementale) + itinéraire de randonnée Landerneau-La Roche Maurice , en lien avec les collectivités**
- ▶ **Réaliser une vidéo de promotion sur la vallée de l'Elorn,**
- ▶ **Sensibiliser l'opinion publique à la défense de la qualité des eaux et de la rivière par l'organisation de conférences dans différentes villes de la vallée (deux thèmes prévus ; bilan du SAGE Elorn, Vers un axe routier vitrine Landerneau-Landivisiau-Sizun?)**



INFORMER SENSIBILISER COMMUNIQUER (SUITE)

- ▶ **Publication plaquette annuelle plus rapport d'activité annuel, Rédiger et produire des rapports**
- ▶ **Animer des ateliers de découverte du milieu aquatique et de la pêche (service jeunesse famille Landivisiau)**
- ▶ **Partenariat avec le Rugby Landivisien (pêche vallée des enfants, collecte de déchets, journées au lac du Drennec)**
- ▶ **Assurer les relations avec les médias, revues halieutiques...**
- ▶ **Participer aux salons (Carhaix, salons divers ..)**



STAGES SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS TIG

- ▶ **Accueil, encadrement des stagiaires et stages professionnels**
- ▶ **Durant le dernier mandat l'AAPPMA a accueilli et encadré plusieurs dizaines de stagiaires, stages professionnels plus stages diplômant**
- ▶ **Agréée au titre des TIG (travaux d'intérêt Généraux) (Accueil : 2/3 personnes par an)**



PROPOSITIONS REGLEMENTATIONS 2022

- ▶ **fixer la limite aval du parcours SAUMON aux pont de la RD 30 (amont GOAS MOAL) OUI NON**
- ▶ **autoriser la pêche à la truite tous les jours dès l'ouverture sur le parcours truite RD 30 (amont GOAS MOAL) OUI NON**
- ▶ **Fixer la même limite à KERHAMON entre la vieille rivière et la grande rivière**
- ▶ **suppression de la zone interdite dans le canal aval de l'ozone**